

**La NEWSLETTER du CLUB-ECEF
Engagement Citoyen, Fraternel
Trois exigences :
Citoyenneté, Caractère laïque,
Fraternité
Numéro 13 - Janvier 2023**



A voir dans ce Numéro 13

- LES CHEMINS DU CLUB-ECEF

**DO TANK et THINK TANK
UN CONTEXTE DE CONVERGENCE POUR L'UN ET
L'AUTRE**

**EGALITE DES CHANCES
Quelles instances pour le CLUB-ECEF ?**

**- LE CARACTERE LAIQUE DE LA REPUBLIQUE ET
LE COMPORTEMENT LAIQUE DU CITOYEN**

**ATTEINTES A LA LAICITE A L'ECOLE
mais QUELLE LAICITE ?**

- PARTENAIRES ET CORRESPONDANTS

**DINER DES PROTESTANTS AVEC LA REPUBLIQUE
Les jeunes protestants s'engagent pour le bien
commun**

**DO TANK et THINK TANK
UN CONTEXTE DE CONVERGENCE
POUR L'UN ET L'AUTRE**

Dans la dernière Newsletter N°12 nous écrivions « **DO TANK et THINK TANK AU SERVICE L'UN DE L'AUTRE** » suivi pour le Do tank de l'indication de deux voies :

- **La première pour valider et amender les propositions d'actions** : établir des échanges avec des instances nationales (cabinets ministériels et autres) en charge des champs correspondants,
- **La deuxième voie : arriver au plus vite à des mises en œuvre** de ces propositions pour les confronter au réel et les amender. Ceci suppose des échanges avec des instances territoriales.

Depuis le CLUB-ECEF a suivi ces deux voies du Do tank, mais aussi a engagé la poursuite du Think tank sur le thème issu de son débat d'octobre 2021 à savoir le message commun des événements fondateurs de la République et des religions : la libération de l'Homme par la loi et sa responsabilisation pour le futur de l'humanité.

Dans les deux cas, le CLUB-ECEF constate une grande convergence entre ses propositions et les préoccupations, actions à venir... des instances avec lesquelles il interagit.

Pour le Do tank

Il nous faut citer en premier, les échanges au Cabinet de la Ministre déléguée

en charge de la citoyenneté et avec la Déléguée Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti LGBT, et, en complément, ceux avec la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Il ressort de ces échanges, dans le contexte de la préparation de la loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration, une convergence sur l'importance des rites ou cérémonies, sur leur solennité et sur les engagements et devoirs qui doivent en résulter, importance inscrite dans nos propositions d'actions sur la naturalisation et la citoyenneté.

Il en est de même avec l'importance grandissante donnée à l'égalité des chances. Celle-ci ressort de l'accroissement des départements concernés par l'instauration d'un préfet délégué à l'égalité des chances. A savoir, lors du décret de 2005 les créant, six départements étaient concernés dont trois en Ile de France. Un décret de 2020 y ajoute 4 autres départements tous en Ile de France, pour trois d'entre eux les préfets délégués ont été nommés en 2022.

A ceci s'ajoutent les constats faits dans les échanges avec la Préfecture des Hauts-de-Seine qui nous montrent qu'elle a déjà appliqué certaines de nos propositions (telle la convocation et re-convocation à la cérémonie de naturalisation et non plus l'invitation) depuis la réception de nos documents au premier semestre 2022 et que nos documents de présentation de nos propositions ont alors été transmis au Ministère de l'Intérieur, à savoir la SDANF (Sous-Direction Acquisition de la Nationalité Française).

Enfin, ces deux préoccupations, meilleure intégration et égalité des chances renforcent, vu aussi de nos interlocuteurs, d'une part le plaidoyer du CLUB-ECEF « QUI SUIS-JE ? » (voir Newsletter 10) pour la reconnaissance immédiate des nouveaux français, d'autre part le sens de la proposition du CLUB-ECEF de cérémonies spécifiques pour la naturalisation des enfants mineurs nés en France de parents étrangers lesquels restent étrangers avec le devoir de les préparer à la citoyenneté française. Ce cas est d'autant plus important qu'il apparaît que certaines préfectures ignorent cette catégorie de naturalisés pour leurs cérémonies de naturalisation, ce, essentiellement du fait que ces naturalisations sont la responsabilité des tribunaux d'instance et non des préfectures.

Résultat de ces contacts, quand le CLUB-ECEF indique qu'il va, dans l'objectif de mises en œuvre pionnières de ses propositions d'actions prendre contact avec les préfectures des départements d'Ile-de-France (à noter qu'ils se situent tous dans les dix premiers départements en nombre de naturalisations par décret, par an et en représentent plus de 80%), nos interlocuteurs ne formulent aucune objection et plus, nous conseillent, pour un meilleur succès de notre démarche, de nous adresser aux Préfets délégués à l'égalité des chances. Ils prévoient également une aide pour les accès à d'autres interlocuteurs au sein du Ministère de l'intérieur et à celui de la Justice qui sont en charge de la naturalisation des mineurs nés en France de parents étrangers.

Pour le Do tank, toujours, les échanges ont progressé avec plusieurs associations de maires, notamment celle des maires de la Manche et celle des maires Ville-et-Banlieue de France. La première a diffusé dans sa Newsletter du mois de janvier à tous les maires du département un encart présentant nos propositions de cérémonies : création famille parentale et parrainage civil. La seconde s'est engagée à faire de même vers ses adhérents. Avec l'association des maires des Hauts-de-Seine, il est convenu que le CLUB-ECEF s'adresse directement aux mairies. En priorité ce seront celles qui ont délégation de la préfecture pour les cérémonies de naturalisation.

Pour le Think tank

Il s'agit du champ de la commission « **Caractère laïque de la République et le Bien commun issu des quatre évènements fondateurs de la République et des religions** ». Le débat d'octobre 2021 avait pour objectif de faire apparaître les convergences entre les messages portés par ces quatre évènements.

Depuis ce débat et avant que le CLUB-ECEF ait vu comment exploiter les convergences constatées au bénéfice d'une meilleure intégration de la société, des préoccupations relatives au futur de la société, de l'humanité ont pris de plus en plus d'actualité : santé, climat, partage des ressources et fractures sociales...

A titre d'exemple en santé, COVID a fait l'objet d'une analyse au regard des religions : une membre du conseil scientifique, ethnologue, a produit avec différents représentants des religions (dont deux étaient intervenants au débat du CLUB-ECEF : Le grand Rabbin de France Haïm Korsia et le Pasteur François Clavairoly, Président de la FPF, à l'époque), l'ouvrage « Les spiritualités en temps de pandémies ».

L'ensemble santé, climat, partage des ressources, c'est de fait la démarche « One Health » dans laquelle la France s'est déjà engagée comme de plus en plus de pays, One Health signifiant : Santé humaine, Santé animale et Santé de l'environnement : aucune ne peut être dissociée.

On peut rapprocher de cette démarche le Colloque de l'Institut Catholique sur la crise écologique conduisant, en simplifiant, à devoir considérer comme son

prochain, non seulement l'humain mais aussi le non-humain, animal ou terre.

Le CLUB-ECEF souhaite donc enrichir sa réflexion, telle qu'issue de son débat, par toute cette actualité et a engagé à cette fin des échanges avec les intervenants au débat. Echanges dans lesquels il pose aussi les questions en perspective du Do tank correspondant :

- Comment les communautés ou instances de chaque religion pourraient contribuer à promouvoir le commun des messages de ces événements fondateurs ?
- Le caractère laïque de la République lui offre-t-il la possibilité d'agir réciproquement ?
- Comment atteindre les médias pour faire de même ?

INSTANCE ETATIQUE



EGALITE DES CHANCES

Quelles instances pour le CLUB-ECEF ?

Un thème de plus en plus présent dans l'actualité notamment dans le champ de l'éducation et auquel se rattache l'égalité homme/femme ou femme/homme, sans oublier les discriminations.

Quelles en sont les instances nationales et comment se prolongent-elles au niveau territorial au regard des champs de réflexion et actions du CLUB-ECEF ?

Au niveau national

Nota : Dans la Newsletter 12 nous avons indiqué ainsi les attributions de la **Secrétaire d'Etat chargée la citoyenneté :**

- favoriser l'exercice des droits et le respect des devoirs attachés à la citoyenneté,
- participer à la définition de la politique d'accès à la citoyenneté,
- veiller au respect du principe de laïcité,
- préparer et mettre en œuvre les actions en matière de politique d'intégration des étrangers...
- plus son association, au ministère de l'éducation nationale, à la définition des actions pédagogiques en milieu scolaire sur l'ensemble de ses attributions.

La Ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances :

- préparer, animer et coordonner le travail gouvernemental en matière de parité et d'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre la discrimination et contre la haine anti LGBT,
- élaborer, coordonner et assurer le suivi de la politique en faveur de l'égalité des chances dans les domaines politique, économique, social, éducatif et culturel,
- promouvoir les mesures destinées à faire disparaître les discriminations, notamment en matière d'éducation, d'enseignement supérieur... d'accès aux responsabilités dans la société,
- plus son association, au ministère de l'éducation nationale à la définition des actions pédagogiques en milieu scolaire sur l'ensemble de ses attributions,
- plus, en concertation avec le ministre de l'économie, et le ministre du travail, préparer les mesures relatives à l'égalité professionnelle, à la mixité des métiers et à la lutte contre les discriminations en milieu professionnel,
- plus, par délégation de la Première ministre, coordonner les actions menées contre les actes et agissements de haine et de discrimination anti-LGBT.

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

Créée en février 2012 (un délégué interministériel avait été institué en 2003), en 2014 elle a été placée sous l'autorité du Premier Ministre. En 2016, son champ d'intervention s'élargit à la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT.

La DILCRAH est chargée de concevoir, de coordonner et d'animer la politique de l'Etat en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

Au niveau territorial

CORAH Comité opérationnel de lutte contre le racisme l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

En 2006, un décret dispose que dans chaque département, un comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme concourt à la mise en œuvre de l'action du Gouvernement en matière de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme élargie en 2016 la haine anti-LGBT.

Il est présidé par le préfet.

Préfet délégué à l'égalité des chances

En 2005, un décret dispose : Dans les départements dont la liste est fixée par décret, un préfet délégué pour l'égalité des chances est nommé auprès du préfet de département.

Le préfet délégué pour l'égalité des chances assiste le préfet de département pour toutes les missions concourant à la coordination et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de cohésion sociale, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations. A ce titre, il participe à la mise en œuvre des actions visant à l'intégration des populations immigrées résidant en France.

En 2005 six départements sont concernés : **Essonne, Bouches du Rhône, Nord, Rhône, Seine Saint-Denis et Val d'Oise.**

En 2017 quatre départements sont ajoutés : **Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Yvelines.**

Pour le CLUB-ECEF

Les trois instances nationales sont d'importance et recouvrent l'ensemble des champs de réflexions mais surtout ceux des propositions d'actions du CLUB-ECEF : citoyenneté et naturalisation, famille parentale et parrainage civil, éducation dont cérémonie de rentrée scolaire, sans oublier les discriminations que nous traitons dans notre approche du caractère laïque de la République et du comportement laïque du citoyen.

Les échanges avec deux d'entre elles, Secrétariat d'état chargé de la Citoyenneté et Délégation Interministérielle DILCRAH ont déjà montré les convergences et permis des avancées.

Le CLUB-ECEF prévoit d'établir prochainement un lien avec la troisième, la Ministre Déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances suite aux informations que lui a déjà transmises la Déléguée interministérielle sur des actions du CLUB-ECEF.

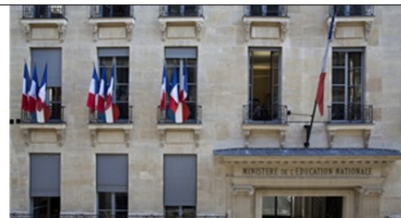
Quant aux instances territoriales, les préfets délégués à l'égalité des chances avec leur mission concernant l'intégration des populations immigrées résidant en France, deviennent incontournables au regard des propositions d'actions du CLUB-ECEF dans le champ citoyenneté et naturalisation.

Ceci est d'autant plus le cas, que les départements où ils ont été institués sont les dix départements qui présentent les plus grands nombres de naturalisés par décret.

Ceci n'est pas une fin, ce sont les prémices à la construction d'une collaboration plus large sur ce thème, y compris avec d'autres organismes ayant aussi des liens forts avec des instances gouvernementales.

Nous ne manquerons pas de préciser ce futur dans de prochaines newsletters.

LE CARACTERE LAIQUE DE LA REPUBLIQUE ET LE COMPORTEMENT LAIQUE DU CITOYEN



Bouton

ATTEINTES A LA LAICITE A L'ECOLE

mais QUELLE LAICITE ? ou mieux QUELS CARACTERES OU COMPORTEMENTS LAIQUES ?

Dans la Newsletter 12 du 30 novembre nous avons engagé ce même sujet, avec ces mêmes données de départ des trois paragraphes qui suivent, pour souligner qu'il était nécessaire de revenir aux fondamentaux de la République pour expliciter ce que couvrait le terme « laïcité ».

« Le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, a déclaré, début octobre dernier, que **les signalements d'atteinte à la laïcité dans les établissements scolaires publics et sous contrat, étaient en augmentation.**

Environ 600 atteintes ont été identifiées au premier trimestre 2022 et environ 900 au second. Au mois de septembre, 313 faits d'atteinte au principe de laïcité ont été recensés par les directeurs et les chefs d'établissement, dont la moitié dans six académies (Créteil, Toulouse, Nice, Versailles, Normandie, Paris). Majorité le sont dans des collèges et des lycées. **Ces chiffres confirment la tendance à l'augmentation des atteintes à la laïcité.**

Dans le détail, pour septembre, 54% des atteintes recensées le sont pour « port de signes et tenues religieux », 8% des signalements concernent une suspicion de prosélytisme, 7% un refus d'activité scolaire, 7% une contestation d'enseignement, 7% des revendications communautaires, 5% des provocations verbales, 2% un refus des valeurs républicaines et 10% d'autres formes d'atteintes à la laïcité. Enfin 82% de ces atteintes à la laïcité émanent d'élèves, 8% viennent de personnels, 5% de parents d'élèves et 5% d'autres auteurs ».

La laïcité ici n'est pas explicitée, or derrière ce substantif se placent de nombreuses définitions et de plus il est souvent affublé d'un adjectif ou accompagné d'un autre substantif comme principe de laïcité.

Nous reprenons ce même sujet avec le choix de comparer :

- **quelle laïcité apparaît à la lecture de [la charte de la laïcité à l'école applicable aujourd'hui, elle date de 2013.](#)**

- **ce que ceci deviendrait avec le choix du CLUB-ECEF de parler de « [Caractère laïque de la République et de comportement laïque du citoyen](#) ».**

Il faut donc relire la charte de la laïcité à l'école, une affiche qui comporte 15 encarts, selon le regard du CLUB-ECEF.

La partie haute qui comprend 5 encarts a pour titre : « **LA REPUBLIQUE EST LAIQUE** ». Ainsi le caractère laïque de la République est affirmé. Il est explicité, parfois en utilisant le mot laïcité, dans les encarts suivants :

- Encart 1 : « La France est une République indivisible, laïque... », sans mentionner que c'est la reprise d'un extrait de la Constitution de 1946. Ce caractère laïque a donc valeur constitutionnelle,

- Encart 2 : il explicite « la séparation des religions et de l'état, lequel est neutre à l'égard des religions... », sans mentionner que c'est la loi de 1905 de la Troisième République qui n'avait pas de constitution,

- Encart 3 : il explicite la liberté de conscience et la libre expression des convictions, sans mentionner que c'est une reprise d'éléments de la DDHC,

- Encart 4 : il explicite l'exercice de la citoyenneté de par la liberté, l'égalité, la fraternité, sans mentionner que c'est la reprise de la devise de la République.

Sans le faire apparaître par l'absence des références et donc de l'historique, **c'est la construction sur plus de deux siècles du caractère laïque de la République depuis la DDHC de 1789.**

Le CLUB-ECEF considère donc qu'il serait préférable de rester sur la formulation de caractère laïque de la République plutôt que de recourir au mot laïcité qui est apparu dans la deuxième moitié du XXème siècle et qui de plus en tant que substantif peut laisser à penser qu'il s'agit d'une nouvelle « spiritualité » se positionnant parfois en concurrence, à coté de celles existantes dont les religions.

Ainsi, l'encart 5 disant « la République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes » dit tout simplement que l'école respecte de caractère laïque de la

République.

La partie basse a pour titre : « **L'ECOLE EST LAIQUE** ». Ce titre affiche le constat de la partie haute et donc le caractère laïque de l'École.

Ce caractère laïque de l'école, qui est déclaré dès les lois Jules Ferry de 1881 et 1882, est explicité dans dix encarts ce qui contribue à préciser trois composantes : le caractère laïque de l'école en tant qu'institution, le comportement laïque des enseignants, le comportement laïque des élèves.

Six encarts participent à expliciter ce qu'est ce caractère laïque de l'école en tant qu'institution. Ils traitent du libre arbitre et de la protection des élèves contre le prosélytisme, d'une culture commune, du rejet de toute violence et de toute discrimination, de la stricte neutralité des personnels, des enseignements qui sont laïques, des règles de vie dont d'habillement.

Deux encarts déjà cités concernent le comportement laïque des enseignants : la stricte neutralité des personnels et les enseignements sont laïques, sans rappeler que le comportement laïque des enseignants fut initialement explicité dans [la lettre aux instituteurs de Jules Ferry \(1883\)](#).

Deux encarts concernent le comportement laïque des élèves : aucun élève ne peut refuser un enseignement pour conviction religieuse, nul ne peut déroger aux règles de vie par conviction religieuse.

Avec cette approche de la « laïcité » du CLUB-ECEF par le caractère laïque et le comportement laïque, comment progresser au regard de ces atteintes ?

Si on considère ces atteintes avec cette approche, il s'agit de la négation du caractère laïque de l'école et donc de la République et du refus du comportement laïque attendu des élèves en tant que citoyen en devenir. De telles formulations devraient conduire à une meilleure appréciation de ce qu'est l'atteinte.

Pour les limiter, les éviter, deux missions fondamentales du personnel sont mentionnées à l'encart 10 : transmettre aux élèves ce qui est appelé les valeurs de la laïcité et diffuser aux parents la connaissance de la charte de la laïcité à l'école. Dans les deux cas, le recours au substantif « laïcité » peut laisser à penser, comme indiqué ci-avant, qu'il s'agit d'un nouveau mode de pensée.

Avec l'approche prônée par le CLUB-ECEF, ces missions deviennent : transmettre aux élèves le respect du caractère laïque de la République et celui de l'école plus le comportement laïque attendu des élèves, et transmettre aux parents d'élèves la connaissance de ces caractères et comportements laïques avec pour objectif leur adoption en vue de la nécessaire coéducation.

A ceci s'ajoute, par l'encart 15, avec cette approche, le souhait que les élèves, par leur comportement laïque diffusent le respect du caractère de la République et de l'école.

De telles formulations devraient conduire à une meilleure acceptation de la part des destinataires.

Au-delà des modalités pratiques actuelles pour la réalisation de ces missions, le CLUB-ECEF suggère qu'elles soient aussi engagées dans le cadre de sa proposition d'instaurer une cérémonie républicaine de rentrée scolaire, regroupant élèves, enseignants et parents.

Il s'agirait d'une part, de traiter de ces missions lors de la cérémonie, d'autre part, de définir lors de ces cérémonies des missions en comportement laïque confiées aux élèves pour l'année scolaire à venir.

Aller dans cette voie, serait similaire à un premier début de réponse au plaidoyer du CLUB-ECEF pour le caractère laïque et le comportement laïque, venant des pouvoirs publics. Dans leur Charte de la laïcité de décembre 2021, 3 volets sont distingués : le caractère laïque de la République, le comportement laïque des agents, le comportement laïque des usagers.

PARTENAIRES ET CORRESPONDANTS...



Fédération
protestante
de France

DINER DES PROTESTANTS AVEC LA REPUBLIQUE

Les jeunes protestants s'engagent pour le bien commun

Dans notre newsletter n° SEPT de novembre 2021, nous avons commis un article intitulé « Le Président Emmanuel Macron à la rencontre des protestants ». C'était à l'occasion du premier dîner protestant dont le thème se résumait à la promotion de l'esprit d'entreprise et de responsabilité.

La deuxième édition du dîner des protestants s'est déroulée à Paris, le 28 novembre dernier en présence du ministre de l'économie, Bruno Lemaire, et de la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel, Sarah El Haïry.

Le thème de la soirée était « **Citoyens et protestants : jeunes engagés pour le Bien Commun** ». 200 jeunes protestants engagés pour le bien commun étaient invités à ce dîner.

Dans son discours d'ouverture, le nouveau Président de la Fédération Protestante de France, Christian Krieger, a rappelé qu'en 2017, le Président Emmanuel Macron avait qualifié les protestants de « vigie de la République » et a qualifié que ce « rôle d'alerte » était un « état d'esprit qui s'incarne dans les plaidoyers que porte la Fédération protestante de France ». **Il a souligné que ce moment était consacré à « Mettre à l'honneur une jeunesse protestante citoyenne, responsable, contributrice au bien commun ».**

Dans ce même discours, il a mentionné quatre thématiques, points d'attention actuels pour les protestants, à commencer par la justice climatique, puis l'égalité homme-femme, le débat sur la fin de vie, et pour finir, la place de la spiritualité au cœur de la République.

Une table ronde a suivi **sur le thème de l'engagement pour le bien commun**. Y intervenaient, cinq jeunes citoyens protestants pour témoigner du lien entre leur foi et leur engagement, la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel, et deux modérateurs issus du champ médiatique.

Lors de cette table ronde, chacun des 5 jeunes intervenants a précisé son engagement. Des cheminements divers vers le bien commun ont alors été présentés : le développement durable en lien avec la justice sociale et la démocratie ; le soutien au plus démunis et les maraudeurs ; le made in France et le marketing digital ; le développement durable et les vêtements modulables pour les voyageurs ; le soutien aux victimes de violence et à celles en grande précarité, en rupture sociale. Outre qu'affirmer que chaque personne a de la valeur, qu'il y a un enrichissement permanent à la rencontre de l'autre et qu'il est possible de reconstruire des personnes, chacun a précisé que c'est sa foi qui donne un sens à son action, qui le guide et le motive à ce qu'il fait au quotidien.

Quant à la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel, elle a rappelé son sens de l'engagement depuis l'école, au sein du bureau des élèves, puis dans une coopérative et dans un syndicat. Elle s'est définie comme une militante qui agit d'une part, pour que chacun ne soit pas à côté de l'autre, mais avec l'autre, d'autre part, pour faire ressentir à chacun son pouvoir d'agir. Elle a souligné que c'est une chance pour chacun, car la France, par ses lois, prône le respect de la dignité humaine.

Pour le CLUB-ECEF, il y a dans ce contenu, un début de réponse à son questionnaire émis à l'issue de son débat du 19 octobre 2021 « REPUBLIQUE et RELIGIONS : QUATRE EVENEMENTS FONDATEURS - Portent-ils un message commun pour l'Homme d'Aujourd'hui ? » dont la première réponse fut : la libération de l'Homme par la loi et sa responsabilisation pour le futur de l'humanité.

Tout d'abord, si, comme l'affirme les jeunes citoyens protestants intervenant à la table ronde, **la foi donne du sens à l'action**, rappelons une intervention, lors de ce débat, du Pasteur François Clavairoly, alors Président de la Fédération Protestante de France qui en quelque sorte, annonce ce qui précède « *Et c'est précisément ce qui se passe dans les récits bibliques, c'est cette audace divine qui le (bien commun) met en route vers l'humanité....*

Mais il y a une quatrième thématique après les trois de la devise républicaine et qui n'est pas la laïcité, parce que la laïcité est un cadre, c'est un principe juridique et un principe politique, c'est la spiritualité en vérité qui peut s'exprimer dans le cadre de la République. Et le message, le fond du message chrétien à mes yeux c'est précisément cet appel à la liberté, cet appel universel et cette façon d'assumer comme citoyen cette qualité spirituelle... »

Puis, face à notre conclusion du débat : « **Comment religions et République concourent à développer la responsabilisation de chacun au bénéfice du bien commun ? La question reste ouverte** » nous avons, ici, avec cet exemple de table ronde regroupant un panel républicain composé de représentants du gouvernement, de la religion protestante et des médias, un possible début de réponse. Il s'agirait de s'associer à des démarches existantes (ou suggérées) du même type, des autres religions abrahamiques, non pas pour les agréger, mais pour en partager les contenus via une communication croisée.

Le CLUB-ECEF pourrait-il s'y engager ?

Enfin, pour le CLUB-ECEF, il y a confirmation par cette table ronde, que **différencier CRU et VECU dans les religions est perspicace**. L'engagement protestant vers le bien commun correspond bien à du VECU même si le CRU en est un moteur important. (**Voir notre article dans notre Newsletter N° 11 du 30 septembre 2022 : Pourquoi identifier le « Vécu » et le « Cru »**).

Newsletter ONZE

RENCONTRE, EVENEMENTS à venir...



CALENDRIER du CLUB-ECEF premier semestre 2023

- **Mardi 14 mars : Réunions des Commissions,**
Tous les acteurs concernés
suivie de l'**assemblée générale** : 17h à 20h
 - **Mardi 16 mai : Réunion des Commissions,**
Tous les acteurs concernés : 18h à 20h
 - **Mardi 13 juin : Réunion des Commissions,**
Tous les acteurs concernés : 18h à 20h
- Maison des Associations de Neuilly-sur-Seine
5bis Villa Emile Bergerat**

Il y sera traité et du Do tank et du Think tank.

Si vous êtes intéressé à contribuer à l'un ou l'autre de ces sujets :

- contactez - nous : contact@club-ecf.org
- nous vous inviterons à participer à ces réunions.

COURRIER DES LECTEURS

Envoyer un courrier : CLUB-ECEF Courrier des lecteurs
5bis Villa Emile Bergerat 92200 Neuilly-sur-Seine

Envoyer un courriel : courrierdeslecteurs@club-ecf.org

Votre courrier, courriel pourra être présenté en tout ou partie dans le site du CLUB-ECEF ou/et dans une prochaine Newsletter avec le commentaire du CLUB-ECEF.

REJOIGNEZ-NOUS



Cher Lecteur,

Si vous ne l'avez déjà fait, consultez et parcourez notre site internet afin de comprendre les motivations du CLUB ECEF, découvrir ses travaux et connaître ses propositions d'actions. Vous mesurerez alors combien il est important, pour que tous nos efforts aboutissent concrètement pour une meilleure intégration de chacun dans la Nation, que ce soit au niveau national et au niveau territorial (mairie, préfecture, établissement d'enseignement), d'être nombreux à les relayer, à donner des avis, à trouver des points d'application et à mettre en œuvre les actions instruites

Rejoignez-nous. Pour cela prenez contact avec nous.

Nous verrons ensemble le niveau d'implication le mieux adapté pour vous.

Adhérez

Contactez-nous

CLUB-ECEF - Neuilly-sur-Seine

Vous avez reçu ce message en tant que contributeur, soutien, correspondant, sympathisant... du CLUB-ECEF

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour une **rectification**, nous adresser un mail contact@club-ecef.org ou un courrier CLUB-ECEF 5bis Villa Emile Bergerat 92200 Neuilly sur Seine.

Pour vous **désinscrire** définitivement de cette newsletter, veuillez cliquer sur " Me désinscrire"

Merci de ne pas répondre à ce message automatique d'envoi de la newsletter

[Me désinscrire](#)



© 2022 CLUB-ECEF